

SÉANCE DÉCOUVERTE AVEC UN RDV (OBLIGATOIRE) 2024-2025

DATE DU RDV : _____

Rapporter REMPLI ET SIGNÉ le jour du RDV et la somme de 20€ (déduite si inscription)

JE CHOISIS MON ACTIVITE MA SECTION

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Karaté | <input type="checkbox"/> Enfants 5 à 7 ans |
| <input type="checkbox"/> Krav Maga | <input type="checkbox"/> Enfants 8 à 12 ans |
| <input type="checkbox"/> Self défense | <input type="checkbox"/> Ados 13 à 15 ans |
| <input type="checkbox"/> Full contact/kick boxing (1 cours) | <input type="checkbox"/> Adultes |

MES INFORMATIONS (merci de compléter vos informations en majuscule)

HOMME **FEMME** **GRADES (KARATÉ) :** _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : ____ ans

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mobile : _____

Mail : _____

JE SUIS MINEUR :

J'autorise mon enfant à participer au cours découverte :

Nom/prénom mère : _____ Nom/prénom père : _____

Mobile mère : _____ Mobile père : _____

Nous signaler obligatoirement tout problème de santé (ex : asthme, diabète, allergies, interventions chirurgicales)

CONDITIONS GENERALE DE L'ADHESION

1) Le paiement de l'adhésion se fait le jour de la signature du bulletin adhésion. 2) Le paiement peut se faire en trois mensualités pour les règlements par chèque. 3) L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur de l'IAM (téléchargeable sur le site internet ou sur demande à votre club) et les indications affichées dans l'établissement où se déroulent les cours. 4) Il appartient à l'adhérent, s'il le désire, de souscrire une assurance personnelle dommage corporel, auprès de la compagnie de son choix, couvrant particulièrement le risque des activités physiques pratiquées. 5) En cas de vol dans l'établissement où se déroule le cours, l'IAM décline toutes responsabilités. 6) En cas d'accidents, l'IAM peut prendre toutes les dispositions utiles afin que les soins soient apportés. 7) L'adhérent, dans le cadre de ses activités sportives à l'IAM, consent expressément à ce que son club puisse le/la filmer ou photographier dans le cadre du déroulement des activités de l'IAM. Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par Serge Serfati et l'Institut des Arts Martiaux ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publics, site internet, réseaux sociaux. Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et libertés ». Les informations contenues dans le contrat nous sont nécessaires et peuvent être utilisées en fonctions de nos besoins. Un droit d'accès et de rectification vous est accordé en vous adressant au bureau de l'association.

Date	Signature de l'adhérent	Mineur : signature des représentants légaux obligatoire